

BILAN DE COMPETENCES

Public concerné

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne ayant quelques années d'expérience professionnelle, quelle que soit sa situation :

- salarié du secteur privé
- agent de la fonction publique
- travailleur indépendant
- demandeur d'emploi

Aucun pré-requis n'est nécessaire

Objectifs

L'objectif principal est d'identifier un projet professionnel qui soit à la fois satisfaisant, réaliste et réalisable.

Cette prestation peut répondre à différents besoins tels que :

- faire le point sur ses possibilités d'évolution ;
- envisager un changement de poste ou d'entreprise ;
- préparer une reconversion ;
- se repositionner par rapport à une situation nouvelle (reprise d'activité, chômage, handicap...);
- créer son entreprise...

La réflexion menée en bilan vous permet de voir la ou les possibilités d'évolution les plus pertinentes pour vous aujourd'hui.

Déroulement

Le bilan de compétences se déroule en trois phases.

La phase préliminaire permet de :

- définir et analyser la nature de vos besoins ;
- vous informer sur les méthodes et techniques mises en œuvre.

La phase d'exploration a pour objet :

- d'analyser vos valeurs, intérêts et motivations ;
- d'identifier vos compétences et aptitudes personnelles et professionnelles ;
- d'élaborer un ou plusieurs scénarios d'évolution.

La phase de conclusion est destinée à :

- examiner les facteurs favorables ou non à la réalisation du/des projet(s) envisagés ;
- prévoir les moyens et principales étapes de sa mise en œuvre.

Le bilan de compétences est un dispositif inscrit dans le Code du Travail (Articles L. 6313-1, L. 6313-10 et R.6322-32 à R. 6322-50 du Code du Travail) institué par la loi du 31 décembre 1991. La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a apporté des modifications au cadre réglementaire existant (articles L6313-4 et R6313-4 à R6313-8 code du travail).

- Conformément à la loi, un document de synthèse est restitué au bénéficiaire lors du dernier rendez-vous. Ce document est strictement confidentiel et ne peut être communiqué à un tiers qu'avec l'accord du bénéficiaire.
- Un rendez-vous de suivi est prévu 6 mois après la fin du bilan afin de faire un point sur votre situation et l'avancement de votre projet.

Approche et modalités d'évaluation

Mon approche est éducative et centrée sur la personne. En aucun cas, je ne prends de décision à votre place car il s'agit de décisions importantes que vous seuls pouvez prendre. L'accompagnement vous aide à faire des choix rationnels et à définir les étapes et moyens de leur mise en œuvre.

Les outils mis à votre disposition sont :

- un Carnet de bord
- des questionnaires (intérêt, valeurs...)
- des ressources actualisées
- un compte personnel sur le site Parcoureo

L'atteinte des objectifs est évaluée par le document de synthèse final puis le RDV de suivi à 6 mois.

Durée et modalités de réalisation

- 1 entretien préalable gratuit et sans engagement
- 14 heures d'entretiens individuels (7 RDV de 2 h), répartis sur environ 3 mois
- Temps de travail personnel entre chaque séance (questionnaires, lectures, enquêtes métiers...)

Il est possible de réaliser tout ou partie des entretiens **en distanciel**

Tarif et modalités d'accès

2 000 euros TTC via :

- Le CPF (Compte personnel de formation)
Prévoir un délai de **15 jours** à partir de l'inscription
Prise en charge **plafonnée à 1 600 euros**
Possibilité **d'abondement** par l'Entreprise ou France Travail
- Financement personnel (paiement en 3 fois possible)

2 200 euros TTC via :

- Le Plan de développement des compétences de votre Entreprise.

Lieu

25, avenue de Verdun à Montrouge

- Métro : ligne 4 (Barbara)
- Bus : 128 (Cimetière parisien), 323 (Av. Henri Ginoux)

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite